NATIXIS
ASSET MANAGEMENT

AVIS FINANCIER

ALLOCATION PROTECTION 80

A compter du **11 mars 2016**, des modifications interviennent sur le Fonds **Allocation Protection 80** (Code ISIN : FR0012070100).
La société de gestion Natixis Asset Management a décidé, après accord du garant, de procéder à un relèvement du plafond du montant maximum de l'actif du FCP **Allocation Protection 80**. Ainsi, à compter du **11 mars 2016**, le nombre maximum de parts du Fonds passe de 180 000 parts à **300 000 parts**.
Ce changement n'entraine aucune modification de la protection permanente du Capital (hors frais d'entrée) égale à 80% de la Plus Haute Valeur Liquidative du Fonds depuis sa création. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent également inchangées.
La documentation juridique du Fonds Allocation Protection 80, décrivant l'ensemble de ses caractéristiques, est disponible auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT et peut vous être adressée dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

• NATIXIS ASSET MANAGEMENT
« Service Clients »
21, quai d'Austerlitz
75013 PARIS
• ou par mail à l'adresse : nam-service-clients@am.natixis.com

Allocation Protection 80 *est un Fonds Commun de Placement qui présente un risque de perte en capital de 20% maximum et qui, une fois la protection du capital assurée, permet de profiter partiellement de l'évolution des marchés.*